

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 04.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.
EST AUSSI PRÉSENT monsieur Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier-adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 10 mai 2018
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

5. Démission de Monsieur Carl Rodrigue au poste d'inspecteur en bâtiment
6. Démission de Madame Natacha Prince au poste d'adjointe administrative
7. Nomination d'une préposée à l'information touristique
8. Nomination d'un préposé saisonnier aux travaux publics
9. Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) - Nominations

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets – 2018-05
12. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 400 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018
13. Soumission pour l'émission d'obligations
14. Rapport du Maire des faits saillants de la situation financière 2017
15. Achat d'un camion pour le service des travaux publics

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

16. Marquage des lignes de rues et des stationnements – Octroi de contrat à l'entreprise Marquage L C inc.
17. Nettoyage des puisards et ponceaux, route 108 – Octroi de contrat à l'entreprise Sanikure inc.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. Analyse de l'état de la station d'épuration des eaux usées – Octroi de mandat à l'entreprise SMi

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Logiciel pour la gestion des loisirs – Octroi de contrat à Logiciels Sport-Plus inc.
20. Société récréative North Hatley (SRNH) – Octroi d'une compensation

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Demande officielle à la Régie intermunicipale de protection incendie de Memphrémagog Est - Participation des pompiers aux événements 2018 -

VARIA

22. Mandat du conseil municipal au CCUP
23. PIIA d'intégration supérieur, 635, rue Sherbrooke
24. Fédération québécoise des municipalités – participation au congrès 2018
25. Services de suppléance en urbanisme
26. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
27. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

2018-06-04.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-06-04.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 10 mai 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE

2018-06-04.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2018-06-04.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

Quarante (40) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

DOMINIQUE CYR
FRANCOIS DROUIN
CHANTAL MICHAUD
MICHEL GRIMARD
KRISTA FIDLER
KRISTA FIDLER
MICHAEL GRAYSON
OUIDA MOLINER

DOMINIQUE CYR
RICHARD LALUMIÈRE
KRISTA FIDLER
SUSAN GWYN
ARIANNE BROUILLET
NICKY VEILLEUX
PAUL ST-PIERRE

RICHARD LALUMIÈRE
MICHAEL GRAYSON
JACQUES CAMPBELL
RICHARD LALUMIÈRE
DOMINIQUE CYR
FRANCOIS DROUIN
MICHAEL MUNKITTRICK
MME MARTINEAU

OBJETS

DÉPÔT DE LA PÉTITION (SUITE)
PLAGE
PLAGE
LIGNE DE RUES
DOS D'ÂNE SUR CHEMIN DU LAC
CAMIONS SUR CHEMIN DU LAC
PLAGE

SERVICES OFFERTS À LA PLAGE,
BARRIÈRE
CLÔTURE PLAGE, BAINNADE QUAI FÉD
VENTE DE GARAGE, TRAVAUX BATIMENTS
BARRIÈRE
BARRIÈRE
ACCÈS À LA PLAGE,
ACCÈS À LA PLAGE
ASSURANCES
ACCÈS AU LAC, CONSEIL MUN,
BAINNADE AU QUAI FÉDÉRAL
NOTES AU CONSEIL
ACCÈS AU LAC, CLÔTURE
CLÉ POUR LA CLOTURE
BAINNADE
NON RÉSIDENT ET ACHAT LOCAL
BARRIÈRE
SÉCURITÉ À LA PLAGE

2018-06-04.05

DÉMISSION DE MONSIEUR CARL RODRIGUE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE monsieur Carl Rodrigue occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement depuis juillet 2012;

ATTENDU QUE monsieur Carl Rodrigue a remis sa démission comme inspecteur en bâtiment et environnement le 11 mai dernier;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la démission de monsieur Rodrigue;

QUE la municipalité remercie monsieur Rodrigue pour son engagement au service des citoyens de North Hatley et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2018-06-04.06

DÉMISSION DE MADAME NATACHA PRINCE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Natacha Prince occupe le poste d'adjointe administrative depuis juin 2016 et de secrétaire-réceptionniste depuis juin 2008;

ATTENDU QUE madame Natacha Prince a remis sa démission comme adjointe administrative le 30 mai dernier;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la démission de madame Prince;

QUE la municipalité remercie madame Prince pour son engagement au service des citoyens de North Hatley et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2018-06-04.07

NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE À L'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU la résolution 2018-05-07.08, adoptée aux fins de combler un deuxième poste de préposé à l'information touristique durant la période estivale;

ATTENDU le processus de recrutement réalisé en vue de combler ledit poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Simonetta Gaumond soit nommée au poste de préposée à l'information touristique, selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire horaire de 13,00 \$.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2018-06-04.08

NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la résolution 2018-05-07.09, adoptée aux fins de combler un préposé saisonnier aux travaux publics;

ATTENDU le processus de recrutement réalisé en vue de combler ledit poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Monsieur Jean-François Racine soit nommé au poste de préposé aux travaux publics saisonnier selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire horaire de 14.00 \$.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-141

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

2018-06-04.09

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE PATRIMOINE (CCUP)– NOMINATION

ATTENDU la démission d'un conseiller municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le conseiller démissionnaire comme représentant du Conseil au Comité consultative d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) et comme Président interimaire dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseiller Guy Veillette, représentant du Conseil au Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) soit nommé Président intérimaire dudit comité;

QUE la conseillère ELISABETH FEE soit désignée comme deuxième représentante du Conseil au Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP)

ADOPTÉE

2018-06-04.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 juin 2018 par le Service de trésorerie, au montant de 251 267.19 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

RÉUNION DU : lundi 4 juin 2018		Déposé :	2018-05-28
MEETING OF : June 4, 2018		Submit :	28-05-2018
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
DEZIEL			
RÉPARATION CAMION GMC			5 952.28 \$
		TOTAL	5 952.28 \$
			Taxes incluses
SANI-ESTRIE			
COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST			7 081.43 \$
CONTENEUR			275.94 \$
CONTENEUR			270.19 \$
CONTENEUR			310.43 \$
CONTENEUR			356.42 \$
		TOTAL	8 294.41 \$
			Taxes incluses
REVENU QUÉBEC			
DAS			9 604.73 \$
		TOTAL	9 604.73 \$
MINISTRE DES FINANCES			
1ER VERSMENET QUOTE PART SQ			76 114.00 \$
		TOTAL	76 114.00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI			
QUOTE PART 3			121 353.50 \$
		TOTAL	121 353.50 \$
		GRAND TOTAL	221 318.92 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2018-06-04.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-05

8 Employés, 7 membres du conseil

19 240,27

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

2018-06-04.12

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 400 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
19 JUIN 2018 -**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Village de North Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 400 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-549 preco	63 900 \$
2010-549	1 676 100 \$
2012-561	213 400 \$
2010-551	399 600 \$
2018-609	47 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2010-549, 2012-561 et 2010-551, le Village de North Hatley souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU LAC MEMPHREMAGOG
230, RUE PRINCIPALE OUEST
MAGOG, QC
J1X 2A5

8. que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Le Village de North Hatley, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-549, 2012-561 et 2010-551 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2018-06-04.13

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	4 juin 2018	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6539 %
Montant :	2 400 000 \$	Date d'émission :	19 juin 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2010-549, 2012-561, 2010-551 et 2018-609, le Village de North Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE le Village de North Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 juin 2018, au montant de 2 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

154 000 \$	2,00000 %	2019
159 000 \$	2,20000 %	2020
163 000 \$	2,40000 %	2021
167 000 \$	2,60000 %	2022
1 757 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,70000

Coût réel : 2,97547 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

154 000 \$	2,00000 %	2019
159 000 \$	2,25000 %	2020
163 000 \$	2,40000 %	2021
167 000 \$	2,60000 %	2022
1 757 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,51200

Coût réel : 3,02422 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

154 000 \$	2,05000 %	2019
159 000 \$	2,25000 %	2020
163 000 \$	2,40000 %	2021
167 000 \$	2,55000 %	2022
1 757 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,50130

Coût réel : 3,02443 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

154 000 \$	2,00000 %	2019
159 000 \$	2,25000 %	2020
163 000 \$	2,35000 %	2021
167 000 \$	2,55000 %	2022
1 757 000 \$	2,65000 %	2023

Prix : 98,30400

Coût réel : 3,02840 %

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 400 000 \$ du Village de North Hatley soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

2018-06-04.14

RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2017

Comme exigé par la loi le Maire fait rapport des faits saillants de la situation financière de la municipalité suite au rapport financier et au rapport des vérificateurs externes. Le rapport sera joint au présent procès-verbal pour en faire partie et diffusé sur le site internet de la municipalité.

2018-06-04.15

ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU les nombreux bris de camion auxquels la Municipalité a eu à faire face lors de la dernière saison hivernale;

ATTENDU QUE la Municipalité fut dans l'obligation de procéder de gré à gré à l'acquisition d'un camion de dépannage;

ATTENDU l'opportunité qui s'est présentée pour la Municipalité d'acquérir un camion GMC-TOPKICK 1991 avec équipement de déneigement auprès des Entreprises Bruce Stoddard inc;

ATTENDU QUE des réparations ont dû être effectuées pour rendre le camion conforme aux normes de la SAAQ;

ATTENDU QUE la mise aux normes a été effectuée et que la Municipalité peut confirmer l'achat du camion;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un camion GMC-TOPKICK 1991 avec équipement de déneigement auprès des Entreprises Bruce Stoddard inc au coût de 6 827.50 \$ taxes en sus, selon le prix stipulé à l'offre du 10 janvier 2018;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 03-210-12-000.

ADOPTÉE

2018-06-04.16

MARQUAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS – OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE MARQUAGE LC INC.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au marquage des rues et des stationnements;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour le marquage des rues et des stationnements soit octroyé à l'entreprise Marquage LC inc., pour un montant de 3 479 \$, taxes en sus, selon les prix stipulés à l'offre de service du 22 mai 2018;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-521.

ADOPTÉE

2018-06-04.17

NETTOYAGE DES PUISARDS ET PONCEAUX, ROUTE 108 – OCTROI DE MANDAT À L'ENTREPRISE SANIKURE INC.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage des puisards et ponceaux de la route 108;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour nettoyage des puisards et ponceaux de la route 108 soit octroyé à l'entreprise Sanikure inc. pour un montant de 1 812 \$, taxes en sus, selon les prix stipulés à l'offre de services du 28 mai 2018;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-521.

ADOPTÉE

2018-06-04.18

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – OCTROI DE MANDAT À SMi

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une analyse de l'état de la station des eaux usées sous forme de diagnostic et d'obtenir un avis sur le maintien de ce mode de traitement ou sur le choix de nouvelles technologies de traitement;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé à cette fin;

ATTENDU le rapport de soumission de Claude Cinq-Mars, Ingénieur;

ATTENDU QUE trois firmes invitées ont présenté des propositions conformes;

ATTENDU QUE les prix soumis, taxes en sus, sont les suivants :

- SM i. : 9 500,00 \$
- Assisto Inc. : 12 200,00 \$
- Exp. Inc. : 16 500,00 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley mandate la firme SM i. pour réaliser l'étude de l'état de la station d'épuration des eaux usées, pour un montant de 9 500 \$, taxes en sus selon leur proposition du 22 mars 2018;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-01-410

ADOPTÉE

2018-06-04.19

LOGICIEL POUR LA GESTION DES LOISIRS – OCTROI DE CONTRAT À LOGICIELS SPORT-PLUS INC.

ATTENDU QUE la Municipalité prend charge des activités récréatives à la plage Pleasant View, ce qui nécessitera un système de gestion de la clientèle, notamment pour les abonnements et les inscriptions aux activités;

ATTENDU QUE le projet de navette initié par la Régie intermunicipale du parc Régional

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

Massawippi (RIPRM), nécessitera un système de gestion de la clientèle, notamment pour les réservations;

ATTENDU le logiciel de l'entreprise Sport- Plus qui répond aux besoins des partenaires et l'offre de services de l'entreprise du 17 mai 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité et la RIPRM ont avantage à partager les coûts du logiciel;

ATTENDU QUE la Municipalité et la RIPRM sont responsables des coûts des transactions afférentes à leurs activités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité procède à l'achat du logiciel Sport-Plus au coût annuel de 1 000 \$, taxes en sus, et accepte d'assumer les frais afférents aux transactions électroniques nécessaires à ses activités.

QUE la RIPRM assume les frais afférents aux transactions électroniques nécessaires à ses activités;

QUE les coûts du logiciel et frais afférents seront partagés également entre la Municipalité et la Régie intermunicipale du parc Régional Massawippi ;

ADOPTÉE

2018-06-04.20

SOCIÉTÉ RÉCRÉATIVE NORTH HATLEY (SRNH) – OCTROI D'UNE COMPENSATION

ATTENDU QUE la Municipalité prend charge des activités se déroulant à la plage et aux tennis;

ATTENDU QUE la Municipalité et la SRNH ont conclu une entente relative à l'utilisation des équipements propriété de la SRNH;

ATTENDU QUE la SRNH consent au prêt de ses équipements sans frais pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite verser à la SRNH une compensation en remerciement pour le prêt des équipements;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité octroie une compensation de 1 000 \$ à la SRNH, pour l'utilisation d'équipements, dont la SRNH est propriétaire;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959

ADOPTÉE

2018-06-04.21

DEMANDE OFFICIELLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE DE MEMPHRÉMAGOG EST – PARTICIPATION DES POMPIERS AUX ÉVÉNEMENTS 2018

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de Protection des Incendies de North Hatley et du Canton de Hatley (RIPI) fournissait les services de pompiers lors des fêtes du 24 juin et du 1^{er} juillet;

ATTENDU QUE la RIPI a été remplacée par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie de Memphrémagog Est (RIPPIME);

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité demande à la RIPPIME de reconduire les services de support et d'encadrement offerts traditionnellement pour la tenue des festivités à l'occasion de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

VARIA

2018-06-04.22

MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCUP

ATTENDU la volonté du conseil de North Hatley d'analyser la réglementation sur les clôtures;

ATTENDU la préoccupation du conseil de North Hatley de tenir compte de la topographie du territoire, de la hauteur et la composition des clôtures;

ATTENDU QU'il est du mandat du CCUP de donner avis au conseil en rapport à telles questions ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal du Village de North Hatley mandate le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine, d'analyser la réglementation sur les clôtures et de vérifier la faisabilité de conjuguer la topographie du territoire à la hauteur et la composition des clôtures.

ADOPTÉE

2018-06-04.23

PIIA D'INTÉGRATION SUPÉRIEUR, CHANGEMENT DE PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE AU 635, RUE SHERBROOKE, ZONE C-6

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 9 mai 2018;

ATTENDU QU'une demande de changement de porte d'entrée principale (en bois) a été soumise;

ATTENDU QUE la porte proposée est en acier incluant des panneaux latéraux de verre fixe de chaque côté de la porte;

ATTENDU QUE les autres portes de la résidence sont en acier.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine recommande les points suivants :

- Que des carrelages doivent être ajoutés aux panneaux latéraux vitrés;
- Que si les moulures encadrant l'ouverture de la porte devaient être refaites, elles devraient reprendre les mêmes détails que le cadre existant.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2018-06-04.24

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2018

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Montréal les 20, 21 et 22 septembre 2018;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de participer à ce congrès;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité procède à l'inscription du maire et de 3 conseillers au congrès de la FQM;

QUE la Municipalité assume les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants en conformité avec la politique municipale en vigueur.

ADOPTÉE

2018-06-04.25

SERVICES DE SUPPLÉANCE EN URBANISME

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 JUIN 2018**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est vacant;

ATTENDU QUE la Municipalité doit être en mesure de répondre aux demandes de citoyens concernant les permis et les autres demandes reliées à l'urbanisme durant cette vacance;

ATTENDU que la firme « les services EXP » collabore déjà avec la Municipalité pour la mise aux normes de certains règlements reliés à l'urbanisme;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme EXP en date du 4 juin 2018 pour la fourniture de service sur appel d'un inspecteur en bâtiment;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité donne un mandat pour la fourniture de service d'inspecteur en bâtiment à la firme « les services EXP inc. » pour un montant de 65\$/heure, taxes en sus, selon les prix stipulés à l'offre de services du 4 juin 2018;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

2018-06-04.26

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

Dominique Cyr
Jacques Campbell
Jacques Campbell
Michael Grayson
Susan Gwyn
Dominique Cyr
Paul St-Pierre
Paul Parker
Dominique Cyr
Jacques Campbell
Richard Lalumiere
Dominique Cyr
Susan Gwyn
Michael Grayson
Jacques Campbell
Claude Gendron

OBJETS

Traverse pietons sur Massawippi et Woodward
Démolition du Connaught et herbe haute
St-Jean (activités pour artistes)
Ramassage de déchets dangereux
Baldwin ramasse les déchets dangereux
Aire de jeux au parc de la Rivière
Tâche de suppléance de l'inspecteur
Rampe de mise à l'eau
Couleur de maison
Intégration architectural
Tourisme, site internet
Informations arrivent plus vite
Affiche pas de plongeon
Connaught – démolition, vente du bâtiment
Délai de prescription du permis du Connaught
Plage municipale, clôture, taxes d'eau,

2018-06-04.27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21H05, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Bruno Bélisle
Secrétaire- trésorier adjoint

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.